

martyrologe de notre cathédrale de Saint-Etienne et de Saint-Jean : l'exemplaire officiel, aujourd'hui à l'Université de Bologne, a été transcrit dans le premier quart du ^{xiii}^e siècle, mais le texte en était arrêté longtemps avant, peut-être dès la fin du ^{ix}^e. Saint Rambert y est honoré le 13 juin. Le siège de la fête, on le voit, n'a pas varié.

La légitimité du culte et sa notoriété hors de doute, il se présente deux questions que je serai, pour ma part, très reconnaissant au savant pasteur de Saint-Rambert d'aborder et de soumettre à une enquête nouvelle, en dehors de la légende que les uns rejettent en bloc, tandis que d'autres y ajoutent une foi aveugle. Personne, évidemment, n'est plus apte que M. Signerin pour débrouiller la difficulté ; aucun bras n'est mieux armé que le sien pour trancher ce nœud entortillé ou plutôt à peu près inextricable.

Ces deux questions visent la date du transfert des reliques et l'occasion qui détermina cet enlèvement ou, pour user d'un terme plus clérical, ce partage des cendres du thaumaturge. Les choses en effet n'ont pas pu se passer comme elles sont racontées dans le bréviaire de l'excellent chanoine Antoine Condamine. Si la tombe a été vidée en secret, sur un commandement céleste, en dehors de la volonté de ses possesseurs naturels, aucune manifestation n'a accompagné la course de l'audacieux religieux qui dépouillait l'abbaye de Joug pour enrichir Saint-André. Au contraire, les instances du comte de Forez avaient-elles obtenu des moines de se dessaisir librement d'une partie de leurs richesses sacrées, ce qui, pour le dire entre parenthèse, aurait été une concession contraire à tous les usages de l'époque et à tous les intérêts de la communauté, alors le commencement entier de la narration est de pure invention. La volonté des bienheureux ensevelis n'avait pas besoin d'être